



## ASSEMBLÉE — 42<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Point 12 : Programmes de facilitation

#### COLLOQUE SUR L'ASSISTANCE AUX VICTIMES D'ACCIDENTS D'AVIATION ET À LEURS FAMILLES

[Note présentée par la Fédération internationale des victimes d'accidents aériens et leurs familles (ACVFFI)]

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En 2016, l'Assemblée, dans sa résolution A39-27 intitulée *Assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles*, a instamment prié les États membres de réaffirmer leur engagement à soutenir les victimes d'accidents d'aviation civile et leurs familles. Cet engagement a été renforcé par les résolutions A40-16 et A41-14 de l'Assemblée, respectivement intitulées *Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI liée à la facilitation* et *Assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles*. En vue d'aider les États membres à mettre en œuvre les mesures définies, le premier Colloque sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles (AAAVF 2021) a été organisé à Gran Canaria (Espagne), en décembre 2021. Lors de ce colloque, une liste de 30 recommandations cruciales a été établie à l'intention de l'ensemble des parties prenantes aux interventions après un accident. Le deuxième Colloque (AAAVF 2024) s'est tenu en 2024 à Haarlem (Pays-Bas). Son format et son contenu étaient très différents de ceux du premier colloque et il a débouché sur des résultats moins tangibles, ce qui a mis en évidence qu'il était nécessaire de définir un protocole normalisé pour arriver à une structure appropriée, un contenu inclusif et des résultats concrets. La présente note de travail contient des recommandations et des lignes directrices qu'il est proposé d'appliquer lors de l'organisation de futurs colloques afin de garantir la participation effective des victimes et de leurs familles, ainsi que de tous les acteurs concernés par l'assistance après accident. Le troisième colloque est prévu en 2027 et devrait de préférence être organisé sur un autre continent, les deux premières éditions ayant eu lieu en Europe.

<sup>1</sup> Versions anglaise et espagnole fournies par la Fédération internationale des victimes d'accidents aériens et leurs familles (ACVFFI).

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Suite à donner :</b> L'Assemblée est invitée à : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) considérer la contribution des colloques AAASF 2021 et 2024 au renforcement de l'approche centrée sur les victimes dans l'aviation civile internationale ;</li> <li>b) noter qu'il est nécessaire d'établir un mécanisme normalisé et formel pour les prochaines éditions ;</li> <li>c) demander au Conseil d'incorporer une procédure structurée afin de faire en sorte que chaque colloque AAASF débouche sur des résultats qui peuvent être validés par les personnes participantes et présentés au Conseil ;</li> <li>d) recommander que les futurs colloques soient planifiés en consultation avec les principales parties prenantes ; et</li> <li>e) prier instamment le Conseil de considérer les résultats des futurs colloques AAASF comme des éléments de référence institutionnels pouvant contribuer à l'élaboration et à l'amélioration du programme de travail triennal de l'OACI.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <i>Objectifs stratégiques :</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>L'aviation assure une mobilité sans faille, accessible et fiable pour toutes et tous.</i>                                                                                                                                             |
| <i>Incidences financières :</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | À financer sur les ressources du Secrétariat de l'OACI ou au moyen de contributions recueillies dans le cadre de l'initiative « Aucun pays laissé de côté ».                                                                                                                                              |
| <i>Références :</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Doc 9998, <i>Politique de l'OACI sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles</i><br>Doc 9973, <i>Manuel de l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles</i><br>Rapport du Colloque AAASF 2021<br>Résolutions A39-27, A40-16 et A41-14 de l'Assemblée |

## 1. INTRODUCTION

1.1 Dans les conclusions du Colloque sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles (AAASF 2021) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui s'est tenu à Las Palmas de Gran Canaria (Espagne) du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2021, il était souligné qu'il importait d'apporter dès que possible une assistance adéquate aux victimes en cas d'accident.

1.2 Organisé par l'OACI avec le soutien du Gouvernement espagnol, des îles Canaries et de la Fédération internationale des victimes d'accidents aériens et leurs familles (ACVFFI), ce premier colloque a donné lieu à la formulation de 30 recommandations concrètes, qui ont été approuvées en février 2022 par le Conseil de l'OACI. Ces recommandations constituent des orientations claires pour les États et les parties prenantes qui participent à l'application des mesures définies dans la *Politique de l'OACI sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles* (Doc 9998) et dans le *Manuel de l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles* (Doc 9973).

1.3 Organisé par l'OACI à Haarlem, avec le soutien du Gouvernement des Pays-Bas, le deuxième Colloque (AAASF 2024) n'a débouché sur aucun résultat formel, bien qu'il ait donné lieu à des échanges instructifs sur la situation actuelle en matière d'assistance aux victimes et aux familles.

## 2. CONTEXTE

2.1 Les recommandations issues du Colloque AAASF 2021 ont été mises à profit pour définir des mesures concrètes visant à renforcer l'assistance aux victimes et à leurs familles. Elles couvrent des thèmes tels que l'harmonisation des réglementations, l'élaboration de plans d'assistance nationaux, la communication avec les familles, le respect des effets personnels, la coopération avec les organisations de victimes et la nécessité de promouvoir une culture centrée sur les victimes dans l'aviation civile.

2.2 La réussite du Colloque AAASF 2021 ne tient pas seulement à la qualité des exposés présentés. Elle doit aussi beaucoup au fait que le colloque a débouché sur des résultats institutionnels clairs : des recommandations officielles qui ont été soumises au Conseil et auxquelles les groupes de travail, les groupes d'experts et les bureaux régionaux ont pu donner suite.

2.3 Au contraire, le Colloque AAASF 2024, bien qu'il ait comporté des séances techniques approfondies, n'a débouché sur aucun ensemble de recommandations ou de propositions officielles. En l'absence de procédure structurée pour la collecte et la validation des résultats, il s'est avéré difficile pour les parties prenantes concernées d'assurer un suivi ou une continuité, ce qui est apparu comme un point à améliorer.

2.4 En outre, si le colloque a bénéficié de la participation notable de certaines organisations et de certains États, plusieurs acteurs essentiels à la tenue d'un événement de ce niveau, tels que la Fédération internationale des victimes d'accidents aériens et leurs familles (ACVFFI), n'ont pas été invités dès le départ à prendre part à la planification de l'événement, ce qui a restreint sa portée, ses résultats et sa représentativité.

2.5 De même, dans la recommandation 30 du Colloque AAASF 2021, qui figure dans la note de travail A41-WP/21, *Assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles*, soumis par le Conseil à la 41<sup>e</sup> Assemblée, il est proposé que d'autres Colloques AAASF soient organisés selon les mêmes modalités à l'avenir.

## 3. ANALYSE

3.1 Il est d'une importance cruciale que les États soient prêts à apporter une assistance appropriée aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles, comme l'ACVFFI l'a rappelé dans les notes de travail A40-WP/147, *Assistance aux victimes d'accidents aériens dans les plans d'urgence d'aéroports*, et A41-WP/14, *Rapport sur les prévisions de trafic à long terme actualisées avec des cas de figure pour l'après-pandémie de COVID-19*. Largement inspirées des conclusions et recommandations du Colloque AAASF 2021, les initiatives menées par l'OACI au cours du dernier triennat ont été très bien accueillies par les parties prenantes de l'aviation civile.

3.2 Les différences entre les deux colloques organisés par l'OACI montrent qu'il est nécessaire de définir une méthode structurée pour l'organisation de futures éditions du Colloque AAASF, afin de prendre en compte les éléments suivants :

- la participation officielle, dès les premières étapes du processus de planification, de toutes les parties directement concernées, et en particulier de l'ACVFFI, en tant que porte-parole des victimes auprès de l'OACI. Une planification en collaboration, y compris dans le cadre de séances de travail préparatoires devant permettre de dégager un consensus. La constitution d'une équipe chargée de récapituler les thèmes abordés et de formuler un projet de conclusions et de recommandations, en collaboration avec l'ACVFFI en tant que porte-parole officiel des victimes et de leurs familles auprès de l'OACI ;

- un processus de validation finale pendant le colloque, qui permettrait aux participants et aux participantes de s'accorder formellement sur ces conclusions et recommandations ;
- la présentation des résultats au Conseil pour examen, suivi et, éventuellement, incorporation au programme de travail triennal de l'OACI ;
- la participation de l'ensemble des parties prenantes mentionnées dans le Doc 9998, tous les secteurs concernés devant être représentés de manière adéquate ;
- le roulement géographique du troisième colloque et des suivants sur les différents continents.

3.3 Cette approche permettra de faire en sorte que les futurs colloques AAVF, au-delà de favoriser la réflexion et le dialogue, débouchent sur des mesures concrètes et conformes aux résolutions de l'Assemblée ainsi qu'aux attentes des États et des familles touchées.

#### 4. CONCLUSION

4.1 L'Assemblée est invitée à prendre la mesure de l'importance que revêtent les Colloques sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique de l'OACI sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles* (Doc 9998) et du *Manuel de l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles* (Doc 9973), ces colloques renforçant par ailleurs la coopération entre les États, les exploitants, les organisations internationales et les associations de victimes.

4.2 Il est noté que le premier colloque (AAVF 2021) a débouché sur un ensemble de 30 recommandations concrètes qui, approuvées par le Conseil, ont donné lieu à l'élaboration d'initiatives de suivi formelles et réalisables. Au contraire, le deuxième colloque (AAVF 2024), bien que précieux d'un point de vue technique, n'a pas abouti à des conclusions ou recommandations officielles, ce qui a limité ses retombées institutionnelles et les suites pouvant lui être données dans le cadre de l'OACI.

4.3 L'Assemblée est donc invitée à :

4.3.1 Noter qu'il importe de faire en sorte que tous les futurs Colloques AAVF intègrent des mécanismes formels qui conduisent à la formulation de conclusions, de recommandations et/ou de déclarations institutionnelles pouvant être soumises au Conseil pour examen et, éventuellement, incorporation aux plans stratégiques triennaux de l'Organisation ;

4.3.2 Demander au Conseil d'élaborer un protocole structuré pour l'organisation des futurs Colloques AAVF, qui prévoit :

- a) la participation dès les premières étapes de toutes les parties prenantes mentionnées dans le Doc 9973, y compris les États, les autorités de l'aviation civile, les exploitants, les entités médico-légales, les assureurs, les professionnels de santé, les organismes d'assistance juridique, les aéroports et, en particulier, les organisations de victimes ;
- b) l'intégration officielle de l'ACVFFI, en tant qu'entité reconnue par l'OACI, dans les processus de planification, d'exécution et de communication de l'information des événements ;
- c) un processus de formulation et de validation des résultats à l'issue de chaque colloque, afin de permettre l'adoption de recommandations ou de conclusions officielles ;

4.3.3 Réaffirmer que cette approche est conforme à l'esprit des résolutions A39-27, A40-16 et A41-14 de l'Assemblée, qui appellent les États à mettre en place des cadres réglementaires, institutionnels et opérationnels garantissant une assistance rapide, respectueuse et efficace aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles.

4.4 Cette approche permettra de faire en sorte que les Colloques AAASF restent très utiles et inclusifs, et qu'ils débouchent sur des résultats tangibles, renforcent la mise en œuvre du Doc 9998 par les États membres et améliorent la coopération internationale et l'engagement de la communauté aéronautique en faveur de l'assistance aux victimes.

— FIN —